



Intervention CTP 23 septembre 2014

Bonjour Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les élus,

Tout d'abord nous souhaiterions aborder le sujet de l'emploi, qui avec des carrières qui se rallongent laisse partir des personnels de plus en plus tard posant nécessairement la question du maintien dans l'emploi dans de nombreux cas ou de choix de carrière pour d'autres. Nous mettons ce thème en relation avec les difficultés rencontrées par les jeunes qui aimeraient rentrer dans la vie active et le peuvent difficilement. En mettant ces 2 sujets en parallèle les solutions se révèlent d'elle-même.

Nous pensons que des solutions peuvent être trouvées, mais que pour cela des efforts doivent être entrepris. En effet, il faut se donner les moyens de résoudre cette équation.

Prenons l'exemple des lycées ou l'âge moyen des agents ne cesse d'augmenter et où les difficultés causées par les restrictions médicales suivent le même chemin. La question des renforts et donc de l'augmentation des effectifs doit être abordée.

Autre point, le pouvoir d'achat qui ne cesse de souffrir dans la fonction publique avec le gel du point d'indice. Dans ces conditions, nous rappelons que les personnels du siège et des ERA n'ont bénéficié d'aucune revalorisation salariale depuis 2009. Vous nous direz que les personnels des lycées eux ont obtenu une revalorisation de leur régime indemnitaire, nous vous rappellerons dans ce cas, que c'est qu'une partie du rattrapage et que le compte n'y est pas. Nous mettons tout de même l'accent sur la situation des agents du siège qui stagne depuis trop longtemps.

Maintenant, nous abordons le problème des carrières qui fait largement débat compte tenu de critères régionaux dans les lycées imposant des effets de pallier car discriminant la qualification des emplois par la reconnaissance d'une technicité pour certains et pas pour d'autres.

Nous rappelons aussi que nous souhaitons par ce biais parler de la situation des personnels féminins qui occupent dans leur grande majorité des emplois peu reconnus et cependant indispensables au service public.

Pour les personnels du siège, le nombre de places limité notamment en catégorie B restreint et pénalise les possibilités de promotions. D'autre part, nous constatons une tendance à la diminution du nombre de catégorie C engendrant une nouvelle répartition des tâches sur les catégories supérieures.

Vous l'aurez compris, c'est des politiques budgétaires dont nous parlons, qui tendent à l'austérité que nous tentons d'aborder par ces différents exemples.

Aussi, nous venons d'apprendre que le groupe de travail concernant l'aide à la protection sociale est annulé, devant l'urgence du sujet nous espérons qu'une date sera rapidement reprogrammée.

Autre point maintenant que la rentrée scolaire est effective, nous demandons que l'observatoire du temps de travail soit rapidement réuni afin de faire le point sur les différentes difficultés qui se posent sur le terrain. Car il y en a, évidemment, des établissements ne respectant pas les jours du président fixé en CTP ou l'organisation du temps de travail plus globalement et nous en passons.

Merci Madame la présidente, Mesdames, Messieurs les élus.